



Comité Syndical du mardi 20 février 2024

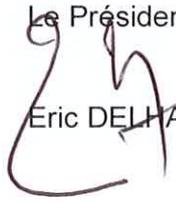
Site Marc Buvry Faubourg de Leully 02000 LAON

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES EN SEANCE

Numéro de délibération	Intitulé	Vote
20022024-1	Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2023	Approuvé
20022024-2	Débat d'Orientation Budgétaire 2024	Approuvé
20022024-3	Contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération pour 2024	Approuvé
20022024-4	Modification de la délibération n°17-2021 modifiant la délibération n°05/2014 relative aux durées d'amortissement des immobilisations	Approuvé

Fait à Laon, le **04 MARS 2024**

Le Président,


Eric DELHAYE



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 7 février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 20 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Délibération n°20022024-1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2023

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, HARANG Francis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs MORLET Vincent, LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DRUET Pierette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, LEAUTE Francis, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs DAME Marc, BRIQUET Fabrice.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame BAS Betty, Messieurs NORMAND Alain, ALLUCHON Jean-Maurice, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DEMADE Jocelyne, TENAILLON Marie Angéline, RABEUF Monique, Monsieur KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation et Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte et des encombrants.

Monsieur de THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Quorum : 28

Nombre de votants : 38

20022024-1. Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2023

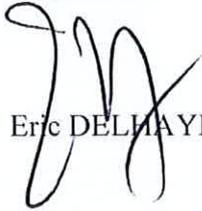
Monsieur Le Président présente le Procès-Verbal de la réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2023.

Le Comité Syndical, par 38 voix POUR, par 0 CONTRE, 0 abstention :

Approuve le Procès-Verbal de la Réunion du Comité Syndical du 12 décembre 2023.

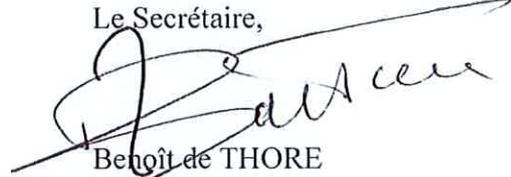
Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président



Eric DELMAYE

Le Secrétaire,



Benoît de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 7 février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 20 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JUILLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, HARANG Francis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs MORLET Vincent, LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DRUET Pierette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, LEAUTE Francis, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs DAME Marc, BRIQUET Fabrice.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame BAS Betty, Messieurs NORMAND Alain, ALLUCHON Jean-Maurice, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DEMADE Jocelyne, TENAILLON Marie Angéline, RABEUF Monique, Monsieur KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation et Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte et des encombrants.

Monsieur de THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Quorum : 28

Nombre de votants : 38

20022024-2. Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté par Monsieur Le Président est soumis à la discussion du Comité Syndical.

Le rapport est joint en annexe.

Après avis favorable du Bureau, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Prend acte du rapport d'orientation budgétaire 2024 présenté par Monsieur Le Président.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

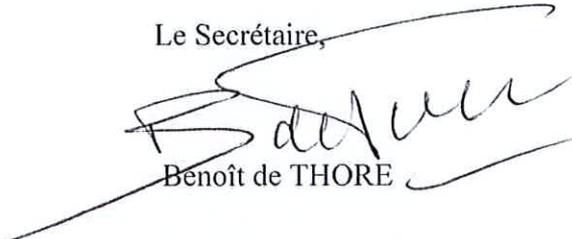
Le Président

Eric DELHAYE



Le Secrétaire,

Benoît de THORE



Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 7 février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 20 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, HARANG Francis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs MORLET Vincent, LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DRUET Pierette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, LEAUTE Francis, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs DAME Marc, BRIQUET Fabrice.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame BAS Betty, Messieurs NORMAND Alain, ALLUCHON Jean-Maurice, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DEMADE Jocelyne, TENAILLON Marie Angéline, RABEUF Monique, Monsieur KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation et Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte et des encombrants.

Monsieur de THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Quorum : 28

Nombre de votants : 38

20022024-3. Contribution des Communautés de Communes et d'Agglomération pour 2024

Après débat d'orientation budgétaire, Monsieur Le Président propose d'augmenter la contribution annuelle des membres adhérents de 9€ soit de 9.47%, correspondant à une augmentation de 8.96% sur la contribution totale à percevoir. Elle serait donc de 104€ par habitant.

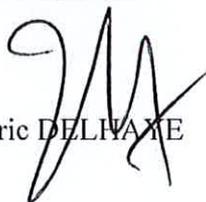
Après avis favorable du Bureau, le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide :

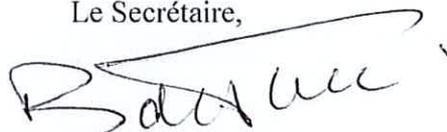
- d'augmenter la contribution de 9€ la passant à 104€ par habitant,
- d'inscrire la recette au compte correspondant.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président


Eric DELHAÏE

Le Secrétaire,


Benoît de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE
ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
Faubourg de Leuilly 02000 LAON**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 20 FEVRIER 2024**

Date de la convocation : 7 février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 20 février à 18 heures, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur DELHAYE Éric.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ayant voix délibérative :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames TOKARSKI Marie Pierre, LEBEL Béatrice, CHARLIER Aude, Messieurs HARANT Georges, de THORE Benoit, PIRE Philippe, COQUISART Jean Jacques, JULLIART Serge, BOUILLE François, BUVRY Benoit, BUFFET Yves, DELHAYE Éric, CHARLES Gérard, BOURGEOIS Louis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Madame BRICOT Martine, Messieurs GIRARD Hervé, MERLO Jean Marie, HIVERLET Sébastien, MASSART Johnny.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Mesdames SECLIER Valérie, DEGREMONT Nathalie, Messieurs PHILIPPOT Claude, DUCAT Philippe, LE GOUELLEC Jean-Marc.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames DELPECH Nadège, LARDE Marie France, Messieurs CAUX Patrick, GUILMONT Quentin, WARNIER Eddy, ANANIE Christophe.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les délégués suppléants ayant voix délibérative :

Délibération n°20022024-4. Modification de la délibération n°17-2021 modifiant la délibération n°05/2014 relative aux durées d'amortissement des immobilisations

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Monsieur VITU Yohan, MONCOURTOIS Gilbert, LECOMTE Jacques, HARANG Francis.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Monsieur FRANQUE Sébastien

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Monsieur RASERO Philippe

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Messieurs MORLET Vincent, LE RUDULIER Guillaume

Etaient absents excusés :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon :

Mesdames DRUET Pierette, LAHYANI Hanan, Messieurs BERTELLOT Pierre, MALJEAN Denis, BLEUET Philippe, LEAUTE Francis, MAQUIN Philippe.

Communauté de Communes du Chemin des Dames :

Messieurs DAME Marc, BRIQUET Fabrice.

Communauté de Communes de la Champagne Picarde :

Madame BAS Betty, Messieurs NORMAND Alain, ALLUCHON Jean-Maurice, MOUGENOT Paul, ALLART Laurent.

Communauté de Communes Picardie des Châteaux :

Mesdames TUJEK Annie, DEMADE Jocelyne, TENAILLON Marie Angéline, RABEUF Monique, Monsieur KAMINSKI Frédéric.

Assistaient à la réunion en application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales : Mesdames Fabienne WAST, Directrice Générale, Messieurs COLOMBO David Responsable d'Exploitation et Sébastien DEHOVE agent de gestion financière, budgétaire et comptable Michaël POTELLE, responsable de la collecte en porte à porte et des encombrants.

Monsieur de THORE Benoit a été élu secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 38

Quorum : 28

Nombre de votants : 38

20022024-4. Modification de la délibération n°17-2021 modifiant la délibération n°05/2014 relative aux durées d'amortissement des immobilisations

Par délibération en date du 14 avril 2021, le Comité Syndical a modifié la délibération du 12 Février 2014 sur les durées d'amortissement en incluant l'amortissement des bornes d'apport volontaire ainsi que des travaux de génie les concernant.

Il est proposé de prévoir par la présente une durée d'amortissement pour le site web.

Par ailleurs, le SIRTOM entretient en régie son matériel, ce qui permet de prolonger sa durée de vie. Afin de calquer les durées d'amortissement sur celle-ci, il est proposé de modifier cette délibération comme ci-dessous.

Catégories de biens	Barème indicatif	Durée d'amortissement
Mobilier	10 à 15 ans	15 ans
Site web	3 à 5 ans	5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans	4 ans
Logiciels	2 ans	2 ans
Voirie	Néant	50 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	15 à 30 ans	30 ans
Travaux de génie civil pour bornes d'apport volontaire		20 ans
Véhicules légers	5 à 10 ans	10 ans
Camions et véhicules industriels hors	4 à 8 ans	8 ans
Camion de collecte du verre	4 à 8 ans	10 ans
Ampliroll	4 à 8 ans	10 ans
BOM	4 à 8 ans	10 ans

Matériels classiques	hors	6 à 10 ans	8 ans
Benne de déchetterie		6 à 10 ans	10 ans
Borne à verre		6 à 10 ans	10 ans
Borne apport volontaire autres flux			10 ans

Après avis favorable des membres du Bureau, Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, par 38 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstention :

Décide de modifier la délibération n° 17-2021 relative aux durées d'amortissement tel que proposé.

Fait et délibéré les an mois et jours susdit

Le Président

Eric DELHAYE

Le Secrétaire,

Benoît de THORE

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le Tribunal Administratif. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Le rapport d'orientation budgétaire représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire. Il permet d'informer les élus de la situation économique et financière afin d'éclairer leurs choix dans le cadre du vote du budget primitif.

Au vu des incertitudes liées aux différents conflits internationaux et à l'évolution de la réglementation, établir des prévisions pour l'année 2024 demeure un exercice compliqué.

Conjoncture économique : premier bilan 2023 et perspectives 2024 (source DOB 2024 CE janvier 2024)

Monde : une croissance modérée en 2023

Au niveau mondial, l'année 2023 a été marquée par des niveaux d'inflation encore élevés, conduisant la plupart des banques centrales à poursuivre leur resserrement monétaire. Les taux terminaux semblent toutefois avoir été atteints. En effet, couplés au net ralentissement de l'inflation engagé depuis le T4 2022, les discours des banquiers centraux ont donné des signaux forts de pause ou de fin de cycle de resserrement monétaire pour une période prolongée. Même si la baisse de taux a été amorcée dans certains pays émergents, nous n'envisageons pour l'instant pas un tel scénario dans les économies développées avant 2024. L'impact des cycles de resserrement monétaire a continué de peser sur les indicateurs économiques, confirmant le ralentissement de la croissance au niveau mondial. En zone euro, le PIB est entré en zone de contraction au T3 à -0,1% T/T, après +0,3% au T2 et +0,1% au T1.

Après 10 hausses successives, la BCE a marqué une pause dans son cycle de resserrement monétaire le 26 octobre. L'inflation (IPCH) en zone euro poursuit sa baisse, à 2,9% en décembre dernier, après un pic de 10,6% atteint en octobre 2022. Au Royaume-Uni, après un pic à 11,1% en octobre 2022, l'inflation (IPC) reflue plus vite qu'anticipé, à 3,9% en novembre, en lien avec la réduction de l'inflation énergétique. L'activité s'est montrée atone avec une baisse du PIB de 0,1% au T3, après +0,2% T/T au T2 et +0,3% au T1. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale n'a plus augmenté le taux des fonds fédéraux depuis juillet, l'inflation (PCE) a continué de reculer, atteignant 3,4% en décembre, contre 6,3% en janvier, ne donnant aucune raison à la FED d'agir davantage. La résilience de l'activité américaine depuis début 2023 a surpris, avec notamment une première estimation de PIB à +4,9% au T3 en rythme annualisé, en grande partie tiré par la consommation des ménages. Cette robustesse n'apparaît toutefois que temporaire. En Chine, suite à la sortie de la stratégie stricte du « zéro covid » fin 2022, l'amplitude du rebond a déçu lors du premier semestre 2023. Toutefois, l'activité a surpris à la hausse au T3 à +4,9%. Deux facteurs d'inquiétude subsistent : une situation du marché immobilier préoccupante qui a incité les autorités à de nouvelles mesures de soutien et une inflation (IPC) qui oscille autour de 0%, indiquant une demande stagnante.

Zone Euro : la dynamique de désinflation se poursuit

Après un fort ralentissement de la croissance du PIB au deuxième semestre de 2022, conduisant sa progression annuelle à +3,4%, la croissance en zone euro est restée faible au premier semestre de 2023 sur fond d'inflation persistante et de resserrement des contraintes financières. Au T1 et au T2, elle était stable à +0,1% T/T en raison de la stagnation de la consommation privée (+0% aux deux trimestres) et de la faiblesse de l'investissement (+0,3% au deux trimestres). Inertes au T1 (+0%), les exportations se sont contractées au T2 (-0,7%) et ont été en partie contrebalancées par une contribution positive des variations de stocks (+0,4 point).

Au deuxième semestre, la croissance économique restera atone face à un climat des affaires qui se stabilise à un faible niveau, et au moral des consommateurs qui continue de se dégrader. L'estimation du PIB du T3, à -0,1% T/T le confirme et le T4 s'annonce à peine positif. La croissance devrait ainsi s'établir à +0,5% sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à +1% en 2024.

Le cycle de désinflation amorcé depuis le début de l'année 2023 a tiré l'inflation globale (HICP) à 8% au T1-2023 puis à 6,2% au T2 après s'être établie à 8,4% sur l'ensemble de l'année 2022. La modération de l'inflation devrait se poursuivre au deuxième semestre de 2023 pour atteindre +5% au T3, +2,7% au T4 et 5,5% sur l'ensemble de l'année. Cette évolution constitue un risque haussier au scénario de croissance de la zone euro car elle confirme les perspectives d'une fin de cycle de resserrement monétaire. En ce sens, nous prévoyons une première coupe des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juin prochain, qui devrait relâcher les contraintes sur les

investissements couplées à un regain de dynamisme de la consommation des ménages grâce au ralentissement de l'inflation. Parallèlement, le taux d'épargne des ménages reste élevé et supérieur à son niveau pré-pandémique, moteur potentiel d'une reprise retardée de la consommation lorsqu'il se stabilisera ou recommencera à baisser.

France : la croissance est plus résiliente qu'attendu

Après un fort ralentissement de l'activité économique en 2022 (+2,6 % après +6,8 % en 2021), la croissance économique s'est montrée plus forte qu'attendu au premier semestre de 2023, sur fonds de dynamisme du commerce extérieur.

Après avoir stagné au premier trimestre (+0% T/T), la croissance économique a retrouvé des couleurs au T2 atteignant +0,5% T/T, malgré l'inflation persistante (IPCH à 6,1% T/T au T2 après 7% au T1), notamment grâce à la bonne performance des exportations (+2,7% T/T après -1,7%) (livraison du paquebot géant Euribia au croisiériste MSC fin mai). La croissance a été légèrement négative T3 2023, à -0,1% T/T et des évolutions opposées à celles du T2 en termes de contribution à la croissance.

Cette faible performance cache en effet des évolutions favorables de la demande intérieure, avec en premier lieu, le rebond de la consommation des ménages. Après une croissance nulle au T2, elle a augmenté de 0,7% sous l'effet du rebond de la consommation alimentaire qui repart à la hausse après huit trimestres consécutifs de baisse.

L'autre bonne nouvelle concerne la bonne tenue des dépenses d'investissement des entreprises, en hausse de 0,5% au T3, après +1,2% au T2. L'investissement des ménages a quant à lui poursuivi son repli (-1,1%) après déjà 4 trimestres consécutifs de baisse. Ainsi, la demande intérieure finale hors stock contribue légèrement à la croissance du PIB (+0,3 point après +0,7 au T2).

A l'inverse, le commerce extérieur contribue négativement à la croissance ce trimestre du fait du repli des exportations (-1,4% après +2,4% T/T) et d'une moindre baisse des importations. Ces résultats confortent le scénario d'une croissance légèrement sous 1% en moyenne cette année.

France : le ralentissement de l'inflation devrait se poursuivre

En 2022, l'impact de la forte accélération des prix de l'énergie sur les consommateurs a été limité par la mise en place d'un bouclier énergétique. L'inflation globale annuelle s'était ainsi établie à +5,9%, parmi les plus faibles observées dans l'Union Européenne. En 2023, la levée de la remise carburants et la hausse des tarifs du gaz et de l'électricité dès le 1^{er} janvier ont entraîné un regain de pressions inflationnistes avec un pic de l'IPCH global atteint à +7,3% sur un an en février 2023.

Depuis, et à l'instar des autres économies développées, le processus de désinflation est engagé en France. Après le pic de février, l'inflation IPCH s'est installée sur une tendance baissière clôturant l'année à 4,1%. L'inflation IPC a suivi la même évolution, passant d'un pic à 6,3% en février à 3,7% en décembre. L'inflation sous-jacente (IPC) reflue également, à 3,6% en novembre, après un pic atteint en avril à 6,3%.

Ce reflux est lié à une modération notable de l'inflation des principales composantes des prix. L'inflation alimentaire a ainsi nettement reculé (+7,1% en décembre contre +15,9% en mars). Pour les prix de l'énergie, la tendance a été plus irrégulière en lien avec la hausse des cours du pétrole et l'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité.

Le contexte de tensions au Moyen-Orient et d'incertitudes, pourrait constituer un risque haussier sur le scénario d'inflation, notamment énergétique, à très court terme. Nous pensons que la hausse des prix du pétrole pourrait être un frein à la désinflation sans pour autant en inverser la tendance.

France : les perspectives d'emploi restent favorables

La hausse de l'emploi a été plus modérée en 2022 avec la création d'environ 443 000 emplois (+1,5% après +3,9% en 2021) portée par l'emploi salarié privé qui a connu des ralentissements dans toutes ses sous-composantes, plus marqués dans les secteurs des services aux entreprises, de l'hébergement-restauration et des services aux ménages. En 2023, l'évolution du marché du travail reste favorable malgré un ralentissement lié à la baisse de régime de l'activité

économique et de l'essoufflement du dispositif de l'apprentissage. Après avoir progressé de 0,4% T/T au T1, l'emploi salarié a ralenti au T2 et au T3 affichant une croissance de +0,1% T/T dans le secteur privé comme public. Au T3, 36 700 emplois supplémentaires ont été recensés après +26 800 emplois au T2. L'emploi se situe 0,8 % au-dessus de son niveau d'un an auparavant (soit +207 000 emplois) et dépasse de 4,8 % son niveau d'avant la crise sanitaire, fin 2019, soit plus de 1,2 million d'emplois supplémentaires, dont un tiers en contrats d'alternance.

Au cours des trois premiers trimestres de 2023, le taux de chômage a augmenté passant de 7,1% au T1 (son niveau le plus bas depuis T2 1982), à 7,2% au T2 et 7,4% au T3.

En outre, la part du nombre de personnes se situant dans le halo France du chômage s'est stabilisée à 4,7% après 4,6% au T1, en hausse de 0,4 point sur un an. Le taux d'activité des 15-64 ans s'est légèrement replié au T3, -0,1 point à 73,8% mais a augmenté pour les 15-24 ans (+0,8 point à 42,9 %).

A horizon 2024, le ralentissement de la croissance économique ainsi que la baisse des soutiens à l'emploi dans les entreprises devraient également contribuer à un ralentissement de l'emploi.

France : Le rétablissement des finances publiques sera lent

En 2022, le déficit public s'est maintenu à un niveau élevé (-4,7% du PIB contre -3,1% en 2019) en raison des mesures de lutte contre l'inflation. Début 2023, il s'est stabilisé à -4,7% au T1 2023 et a légèrement diminué à -4,6% au T2.

D'après la Loi de Finances 2024 (LFI 2024), le déficit et la dette publics se rétabliront graduellement. La fin des mesures liées aux crises sanitaire et énergétique devrait contribuer à la réduction du déficit public à -4,9% en 2023 et -4,4% du PIB en 2024. En 2023, cela se traduira par une baisse de 7,1 milliards € des dépenses publiques par rapport à 2022, tandis que la fin du bouclier tarifaire sur le gaz et l'électricité contribuera à une baisse des dépenses publiques de 14,8 milliards d'€ en 2024. La hausse des salaires des fonctionnaires et le financement de la transition énergétique contribuent au maintien d'un déficit élevé (2,7% à horizon 2027).

Après avoir atteint un record sans précédent à 114,6% en 2020, le ratio dette/PIB a baissé à 111,8% en 2022. Au T1-2023, il était en hausse à 112,5% pour revenir à son niveau de 2022 au T2. Le gouvernement prévoit une réduction du ratio à partir de 2025 à un rythme très modéré pour atteindre 108,1% en 2027, bien en deçà des attentes de la Commission européenne et plus lente que celle des autres grands pays de la zone euro.

La trajectoire des finances publiques décrite par le gouvernement repose sur des hypothèses optimistes et reste soumise à des facteurs sous-jacents haussiers. De nouvelles coupes budgétaires structurelles sont à prévoir pour une réduction significative du déficit public à long terme et pour le rétablissement du ratio dette/PIB sur une trajectoire soutenable, d'autant plus que la charge de la dette restera élevée sous le double effet de la hausse des taux d'intérêt et de l'augmentation de son encours.

L'actualité relative à la gestion des déchets (Sources La Gazette ; Actu Environnement ; ecologie.gouv.fr)

La loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC)

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) recense 130 articles qui ont pour objectifs de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage. La loi vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle se décline en cinq grands axes:

- Sortir du plastique jetable,
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,
- Agir contre l'obsolescence programmée,
- Mieux produire.

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir.

Elle prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage seront fixés par décret. Ces objectifs sont répartis sur quatre périodes (2021-2025, 2025-2030, 2030-2035, 2035-2040), permettant de repenser progressivement l'utilisation des plastiques à usage unique:

Cette mesure impacte profondément nos modes de consommation, car nous utilisons très régulièrement des produits en plastique à usage unique : tubes de crème ou de dentifrice, bidons de lessive ou de produits ménagers, bouteilles de shampoing... Il s'agit également d'une mesure forte pour l'industrie.

Trois objectifs sont fixés par le premier décret 3R (2021-2025):

- Un objectif de 20% de réduction des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025, dont au minimum la moitié obtenue par recours au réemploi et à la réutilisation,
- Un objectif de tendre vers une réduction de 100 % des emballages en plastique à usage unique «inutiles», tels que les blisters plastiques autour des piles et des ampoules, d'ici fin 2025;
- Un objectif de tendre vers 100% de recyclage des emballages en plastique à usage unique d'ici le 1er janvier 2025 et pour y parvenir un objectif que les emballages en plastique à usage unique mis sur le marché soient recyclables, ne perturbent pas les chaînes de tri ou de recyclage, ne comportent pas de substances ou éléments susceptibles de limiter l'utilisation du matériau recyclé.

La France s'est fixée pour objectif de réduire de 50 % le nombre de bouteilles en plastique à usage unique d'ici à 2030.

La loi renforce également la lutte contre le gaspillage alimentaire en rehaussant ses objectifs. Les secteurs de la distribution alimentaire et de la restauration collective (supermarchés, cantines...) devront réduire le gaspillage alimentaire de 50 % par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2025. Les secteurs qui produisent ou transforment des denrées alimentaires ainsi que la restauration commerciale devront également réduire de 50 % leur gaspillage alimentaire par rapport au niveau de 2015 et cela d'ici 2030.

Onze nouvelles filières pollueurs-payeurs sont créées par la loi :

- Depuis le 1^{er} janvier 2021 : les produits du tabac;
- Depuis le 1^{er} janvier 2022 : les jouets, les articles de sport et de loisirs, les articles de bricolage et de jardin, les produits ou matériaux de construction du bâtiment, les voitures, camionnettes, véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et les quadricycles et les huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. La mise en place opérationnelle de ces dernières est prévue pour 2024.
- A partir du 1^{er} janvier 2024 : les chewing-gums et les textiles sanitaires à usage unique, y compris les lingettes pré imbibées;
- A partir du 1^{er} janvier 2025 : les engins de pêche contenant du plastique.

La loi étend également le périmètre de certaines REP, comme celle des emballages ménagers. Celle-ci s'étend désormais aux emballages professionnels. Cette extension est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2021 pour les professionnels de la restauration. Elle est ensuite étendue à l'ensemble des emballages professionnels à compter du 1er janvier 2025.

Généralisation du tri à la source des biodéchets

Promulguée le 10 février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) vise à transformer notre économie linéaire, produire, consommer, jeter, en une économie circulaire.

Elle impose, aux collectivités à compétence collecte, le déploiement du tri à la source des biodéchets à destination de tous les producteurs à partir du 1er janvier 2024 (ménages, administrations, professionnels, ...).

Le SIRTOM du Laonnois a retenu le compostage de proximité comme modalité de tri des biodéchets. Le syndicat a pour objectif de couvrir 100% de son territoire par des composteurs individuels ou partagés.

Ces dispositifs présentent à la fois un bénéfice économique et environnemental vis-à-vis de la collecte, tout en générant néanmoins des investissements et amortissements relativement importants.

Depuis 2008, le SIRTOM du Laonnois dote gratuitement les foyers de son territoire en composteurs ou lombricomposteurs. A ce jour, environ 60% des habitations individuelles du territoire ont été équipés par le SIRTOM. De plus, des sites de compostage partagé sont déployés en pied d'immeubles ou dans des villages. Développer le compostage demeure une priorité.

Renouvellement du barème F de CITEO pour 2024

Dans l'attente de son nouvel agrément, le barème F de CITEO (2018-2022) a été renouvelé pour 2024. Ce renouvellement reprend l'ensemble des thématiques du barème F dont la généralisation du dispositif de tri des déchets hors foyer. D'après la loi AGECE, ce dernier devra être en place au 1^{er} janvier 2025. Pour accompagner les collectivités, CITEO a prévu une enveloppe financière minimale de 62 M€ affectée à des appels à projet des collectivités territoriales en 2023 et 2024. Les collectivités lauréates seront aidées par l'éco-organisme. Ainsi, les investissements en matière de tri hors foyer depuis 2023 seront éligibles.

Un dépôt de dossier de réponse à l'appel à projet CITEO relatif au déploiement du tri hors foyer est en court. Cela permettra d'aider les communes des EPCI adhérentes à l'achat de dispositifs tri hors foyer.

Optimisation des tournées de collecte des différents déchets

En mai 2023, le SIRTOM du Laonnois a débuté une expérimentation d'un an sur la collecte des ordures ménagères résiduelles une semaine sur deux. Cela a participé à la réduction des OMR constatée.

De plus, la mise en place du tri des biodéchets va entraîner également une réduction de la quantité d'OMR. Certains circuits pourront de nouveau être optimisés par la suite.

Développer la prévention des déchets et l'économie circulaire

Le SIRTOM travaille et poursuit ses actions sur le sujet de la prévention et la réduction des déchets. Plusieurs programmes se sont succédés depuis plus d'une dizaine d'années:

- Programme local de prévention des déchets 2010 — 2015
 - Territoire zéro déchet zéro gaspillage 2016 — 2019
- Le nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction.

Pour y arriver, 4 axes ont été choisis :

- Eco-exemplarité des collectivités
- Développer et intensifier la gestion de proximité des biodéchets (déchet verts, déchets de cuisine, ...)
- Encourager la consommation responsable (dont réduction du gaspillage alimentaire, réemploi, achat responsable, etc.)
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

Ainsi l'objectif de réduction fixé est de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés entre 2018 et 2025.

Le taux de couverture du territoire en composteurs est de 59,7 % des habitations individuelles sachant que le niveau d'utilisation, d'après une enquête de terrain menée en 2019, est estimé à 89%.

Par ailleurs, développer l'accompagnement des professionnels demeure une priorité. A ce titre, nous continuons d'agir pour la prévention et la collecte sélective des déchets assimilés. Il s'agit de renforcer notre accompagnement des professionnels et de mettre en valeur, tout comme pour les particuliers, les actions déjà réalisées par les entreprises, les artisans-commerçants, les administrations...

Il est prévu d'inscrire la collecte de l'amiante en déchetterie de Laon dans la durée.

La situation du SIRTOM et l'orientation budgétaire proposée pour 2024

Elle vise à poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en essayant de préserver un fonds de roulement et un autofinancement suffisant. Elle permet également de prévoir les investissements nécessaires à la mission de service public tout maîtrisant également la dette. Marquer le pas sur les investissements serait, dans tous les cas, impossible au vu des délais de livraison notamment.

L'amélioration des performances, qui passe notamment par la prévention, le tri, la communication, l'optimisation et la modernisation des services, la maîtrise des coûts, ainsi que par la prise en compte des conditions de travail du personnel, notamment au regard de la santé et de la sécurité, s'inscrit d'année en année comme constante de l'action du SIRTOM, la situation actuelle compliquant la donne.

Anticiper et saisir toute opportunité demeure plus que jamais nécessaire en vue d'amortir les hausses ou pertes que nous subissons par ailleurs.

Baisse des tonnages après la hausse, liée aux changements de modes de consommation et de comportements induits par la crise COVID-19, puis la relance suivie de la guerre en Ukraine et le contexte de tension au Moyen-Orient, hausse de la TGAP, et, par conséquent, des coûts de traitement des déchets (impactés également par d'autres hausses) et de notre contribution à Valor'Aisne, prix du carburant et de l'énergie, inflation, évolution de la grille indiciaire, difficultés d'approvisionnement, fluctuation des prix de reprise des matériaux, etc. sont autant de paramètres impactant directement les orientations et prévisions budgétaires pour 2024. Une hausse de la contribution se justifie d'autant plus et est inéluctable.

De plus, à l'instar de la décroissance démographique de l'Aisne, le SIRTOM connaît depuis plusieurs années une diminution de sa population (89 487 en 2018, 86 916 en 2023 soit une perte de 2 931 habitants, la baisse de la population étant de 411 habitants entre 2023 et 2024), laquelle a des répercussions sur la contribution.

Forte hausse de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour la quatrième année consécutive

La Taxe générale sur les activités polluantes, ou TGAP, perçue par l'Etat, a été fondée sur le principe du pollueur payeur et porte sur les tonnages enfouis ou incinérés de déchets. Elle doit, en particulier, contribuer au respect de la hiérarchie des déchets en renchérissant le coût de l'élimination qui constitue le mode de gestion des déchets le moins efficace d'un point de vue environnemental et, donc, en favorisant la prévention, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des déchets.

Elle est définie par le Code des douanes et évolue chaque 1er janvier.

La forte hausse de la TGAP se poursuit. En effet, elle est passée de 37 € HT par tonne enfouie en 2021 à 52 € HT en 2023. L'augmentation sera de nouveau de 7 € cette année. La TGAP devrait passer à 65 € HT la tonne enfouie en 2025. Cette taxe s'ajoute au prix du traitement à la tonne. A noter que la TGAP est soumise à une TVA de 10%. L'augmentation de TGAP sur une tonne stockée d'OMR ou d'encombrants est donc de nouveau de 7.70 € cette année, comme en 2023, soit 31.90€ ttc sur 4 ans, impactant fortement le budget.

La valorisation énergétique d'une partie des refus de tri permet de réduire une partie de la TGAP.

Evolution de la TGAP attendue

ANNEE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TGAP Valorisation énergétique de plus 75% de biogaz / tonne	20,08 €	23,00 €	24,00 €	24,00 €	25,00 €	37,00 €	45,00 €	52,00 €	59,00 €	65,00 €

Pour limiter l'impact de ces hausses, la LFI 2019 a introduit un taux réduit de TVA de 5,5% pour les prestations qualifiées d'économie circulaire correspondant à l'amélioration du taux de valorisation matière et organique. Le tri sélectif, ainsi que certains flux de déchetterie y sont éligibles depuis 2021.

Synthèse des tonnages 2023 entrant sur le SIRTOM- leurs éléments chiffrés Nous ne disposons pas de tous les éléments au moment de la rédaction du présent document. Des recueils de données et des vérifications sont en cours.

FLUX	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	2023	Kg / hab	% Evolution kg/an 2023 2022	Population concernée 2023
OMR	15961,53	180,06	16072,64	182,03	14985,2	170,78	13778,32	157,78	-7,61%	87327
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,20	43,85	3532,09	39,77	3462,48	39,17	-1,51%	88401
VERRE	3407,12	38,59	3412,64	38,65	3401,3	38,76	3345,68	38,31	-1,16%	87327
DECHETS VERTS PAP	1219,86	18,13	1970,46	29,43	1690,1	25,44	1542,00	23,37	-8,15%	65994
MONOFLUX	4755,14	52,99	5042,43	57,11	5044,42	57,49	5089,64	58,28	1,38%	87327
DECHETTERIE hors verre et encombrants	9521,90	106,11	13389,91	149,82	12164,86	136,96	12548,12	141,95	3,64%	88401
TOTAL OMA	24123,79	271,64	24527,71	277,79	23430,920	267,030	22213,640	254,373	-4,74%	87327

DETAIL DES TONNAGES DE DECHETTERIE hors REP et Textiles

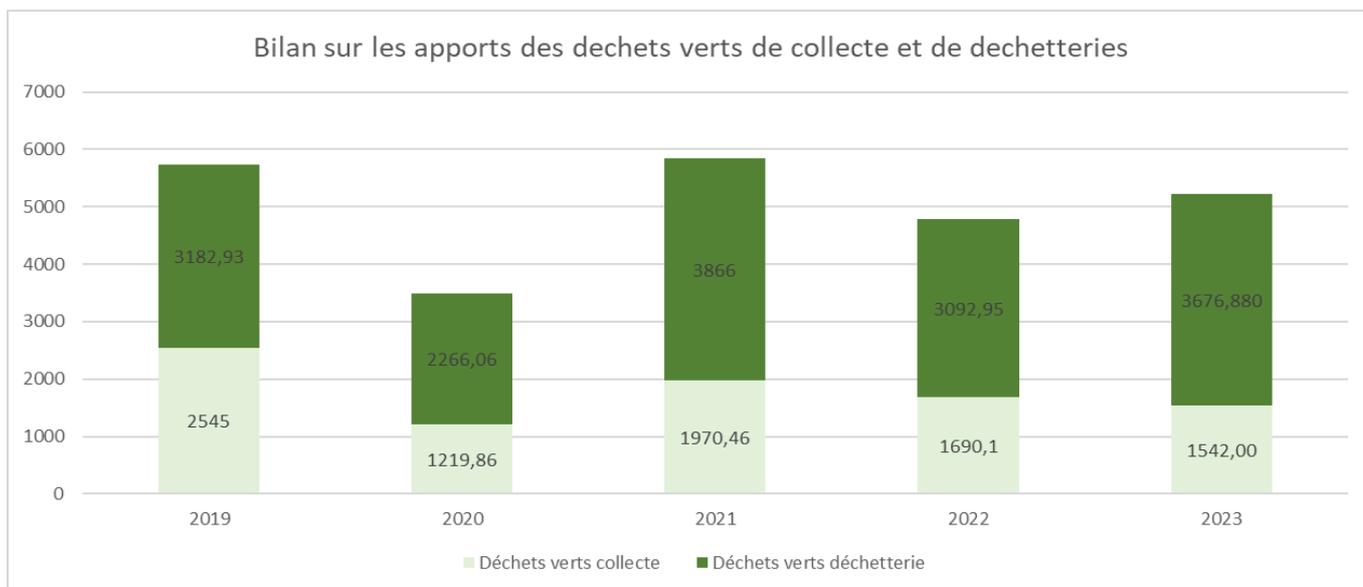
Types de déchets	2020	Kg / hab	2021	Kg / hab	2022	Kg / hab	2023	Kg / hab	% Evolution kg/an 2023 2022	Population concernée 2023
ENCOMBRANTS	3231,54	36,01	3919,2	43,85	3538,81	39,768	3462,480	39,168	-1,51%	88401
BOIS	1428,7	15,92	1954,25	21,87	1792,13	20,189	1653,660	18,706	-7,34%	88401
DECHETS VERTS	2266,06	25,25	3866	43,26	3092,95	34,286	3676,880	41,593	21,31%	88401
DDS	43,95	0,49	45,46	0,51	39,037	0,440	42,931	0,486	10,37%	88401
Et / ou autres	5872,52	65,44	7595,25	84,98	7234,03	81,51	7174,66	81,160	-0,43%	88401
TOTAL	12842,77	143,12	17379,98	194,46	15696,95	176,73	16010,60	181,113	2,48%	88401
TOTAL DMA	38186,42	432,89	43878,15	501,68	40817,97	469,20	39766,24	458,85	-6,47%	88401

Le niveau de performances est plus favorable depuis 2022. En effet, la production d'OMR collectée a baissé de 6,18% entre 2021 et 2022 (170,78 kg/an/hab / 182.03kg/an/hab) et de 7.61% entre 2022 et 2023 (157.78kg / 170.78kg)/

La hausse de 1.38% du flux de collecte sélective est sans nul doute le résultat de la mise en place de l'extension des consignes de tri plastiques (ECT) et également de l'adaptation des volumes de bacs dans le cadre de la collecte des OMR en C0.5.

En revanche, certaines caractérisations montrent que la qualité du tri est en recul, ce qui est également le cas au niveau départemental. Les résultats de caractérisations servent de clé de répartition des tonnages de refus, issus du centre de tri, entre collectivités.

La production de déchets verts en porte à porte baisse de plus de 8.15% comparée à 2022 à contrario de celle de déchetterie en hausse de 21.31%.



Concernant les tonnages des flux de déchetterie, ils ne sont pas encore complètement disponibles.

Le Compte Administratif 2023

Le budget est comptabilisé en TTC

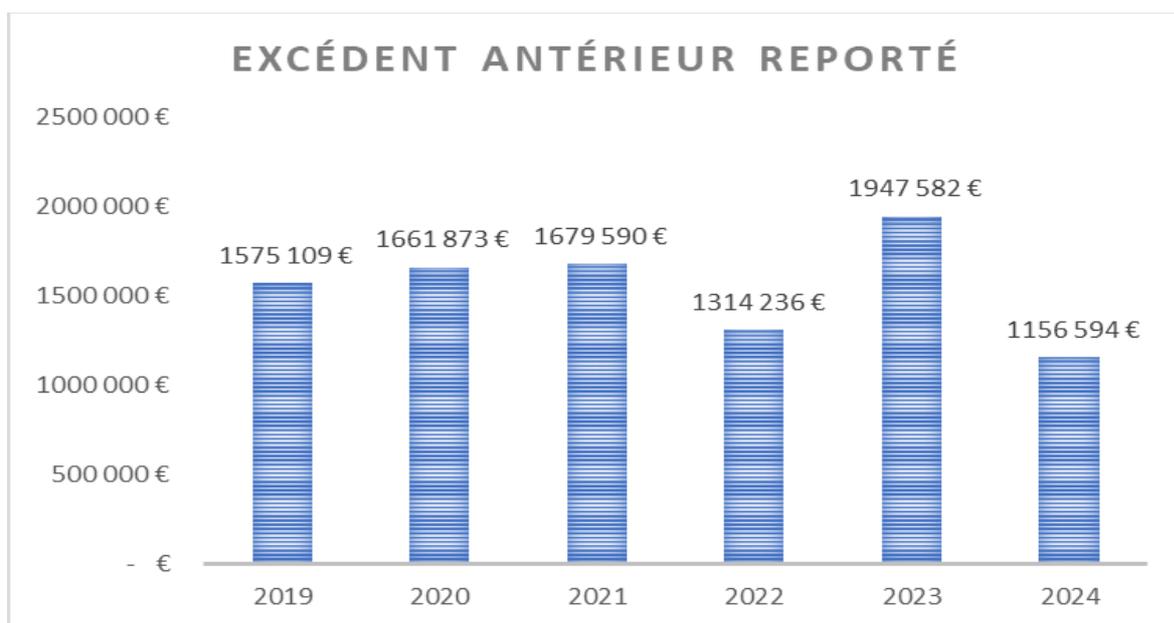
Au titre de l'exercice 2023 lui-même, le compte administratif fait apparaître après rattachement des charges et produits à l'exercice, un déficit de 636 983.37€ en fonctionnement (+633 345.64€ en 2022), dû essentiellement aux opérations d'amortissement des biens, et un excédent de 1 470 050.44€ en investissement, hors restes à réaliser d'un montant négatif de 2 283 093.00€.

A noter qu'en 2022, les recettes de ventes de matériaux étaient supérieures de 400 000€ aux estimations établies au budget primitif 2022. A l'inverse, en 2023, elles sont inférieures de 253 000€ par rapport aux prévisions budgétaires.

Le résultat d'investissement cumulé est de – 154 005.13€.

En intégrant les résultats et soldes antérieurs, l'excédent définitif disponible en fonctionnement (inscrit au compte 002), après la prise en compte des restes à réaliser et des rattachements, est de 1 156 594.13 € (1 947 582.63 € en 2022), soit un fonds de roulement permettant de fonctionner environ 36 jours en intégrant l'ensemble des dépenses réelles (60 jours en 2023). L'objectif est de ne pas recourir à une ligne de trésorerie génératrice de frais.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023		
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) - (déficit)	-	636 983,37 €
Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte administratif n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+	1 947 582,63 €
RESULTAT A AFFECTER	+	1 310 599,26 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023		
Resultat de l'exercice	+	1 470 050,14 €
Solde d'exécution n-1 précédé du signe + (excédent) - (déficit)	+	659 037,73 €
Dépenses 001 (Besoin de financement)		
Recettes 001 (Excédent de financement)		
Resultat n - (n-1)	+	2 129 087,87 €
Soldes des restes à réaliser n-1	-	2 283 093,00 €
DEFICIT DE FINANCEMENT	-	154 005,13 €
REPRISE	+	1 310 599,26 €
1) Affectation en réserves recettes 1068 en investissements ; egal au moins la couverture du besoin de financement	-	154 005,13 €
2) report en fonctionnement en recettes 002	+	1 156 594,13 €



Les dépenses de fonctionnement en 2024

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de quatre postes principaux : les charges à caractère général, les charges de personnel, la contribution à Valor'Aisne, le virement à la section d'investissement et les amortissements.

Globalement, les crédits nécessaires au fonctionnement de la structure devraient avoisiner les 12.6 millions d'euros (intégrant les résultats n-1).

Les charges prévisionnelles à caractère général sont estimées à 1.63M€. Elles sont en baisse de 11.75% par rapport aux crédits inscrits en 2023 et de 5,53% par rapport au réalisé. Le poste carburant (525 000€) diminue de 9% grâce notamment à l'optimisation des tournées de collecte réalisée en 2023 et au passage progressif de notre flotte au carburant B100. Les charges prévisionnelles de personnel diminueraient de 4.90% de BP à BP (+3.70% par rapport au CA 2023) représentant 31% des dépenses de fonctionnement (comme en 2023) soit 3.9M€ en 2024 contre 4.07M€ en 2023.

Dans le cadre de l'aménagement et la réduction du temps de travail, les agents sont rémunérés sur une base de travail de 35 heures hebdomadaires soit 1607 heures par an.

	Catégorie	Effectifs pourvus	
		Temps complet	Temps incomplet
Filière administrative			
Attaché principal	A	1	
Attaché	A	2	
Rédacteur principal de 2 ^{me} classe	B	1	
Rédacteur	B	1	
Adjoint administratif principal de 1 classe	C	4	
Adjoint administratif principal de 2 ^{eme} classe	C	3	
Adjoint administratif	C	1	

Filière technique			
Technicien	B	2	
Agent de maîtrise principal	C	1	
Agent de maîtrise	C	1	
Adjoint technique	C	16	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	16	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	16	
TOTAL		65	1

Par ailleurs, le recours à du personnel contractuel non permanent est rendu nécessaire notamment pour faire face aux accroissements temporaires ou saisonniers d'activité qui nécessitent à eux seuls la création de 15 postes.

Bases salariales

Charges de personnel	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Rémunération principale	1 632 450.00€	1 526 144.35€	1 596 860.00€
NBI- SFT	46 580.00€	47 126.32€	47 617.00€
Autres indemnités titulaires	327 100.00€	292 126.37€	386 520.00€
Rémunération du personnel non titulaire	708 043.00€	620 803.60€	543 000.00€
Autres indemnités non titulaires	39 890.00€	28 700.49€	66 210.00€

La rémunération principale correspond à la masse salariale des agents titulaires. Elle prend en compte les revalorisations indiciaires, ainsi que les évolutions de carrière habituelles. Ce montant correspond au traitement indiciaire augmenté des heures supplémentaires que peuvent effectuer les agents selon les nécessités de service. Le total des heures supplémentaires payées au titre de l'année 2023 s'élève à 30 744€.

La plupart des heures supplémentaires correspond à la collecte des jours fériés. Les agents de collecte travaillant les jours fériés peuvent, selon leur choix, se faire payer leurs heures ou récupérer double comme le prévoit le protocole d'accord.

Les autres indemnités des titulaires d'un montant de 386 520€ correspondent aux diverses primes et indemnités dont bénéficient les agents et prend en compte l'augmentation accordée sur l'IFSE fin d'année 2022 ainsi qu'à la prime exceptionnelle inflation.

Les autres indemnités des non titulaires d'un montant de 66 210€ correspondent à l'IFSE décidée fin d'année 2022 ainsi qu'à la prime exceptionnelle inflation.

Les crédits d'un montant de 543 000€ correspondent aux dépenses de personnel non titulaire nécessaire entre autres pour la collecte saisonnière des déchets verts, au remplacement, au titre de la continuité de service, des agents en congé, en arrêt pour indisponibilité physique, ce principalement en collecte et en déchetterie. Les heures supplémentaires (38 190€ en 2023) y sont également intégrées ainsi que les congés payés, la taxe employeur de 10% dite « de précarité » applicable depuis le 1er janvier 2021. Ces crédits concernent également la rémunération

des agents contractuels recrutés pour des besoins occasionnels tels que la communication et la distribution des composteurs en porte à porte.

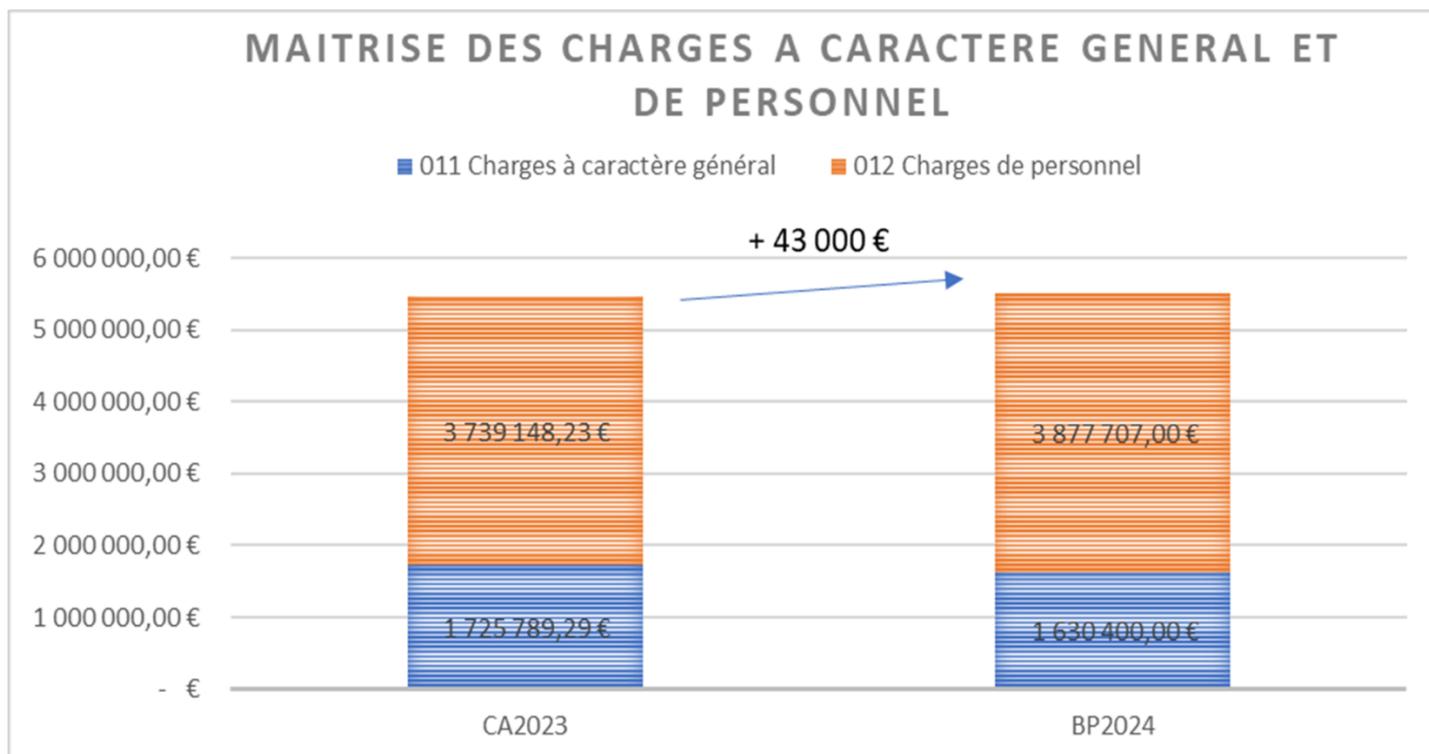
Concernant les charges patronales, le taux CNRACL prend un point, le taux accident de travail pour les contractuels, passant quant à lui de 2.73% à 1.72%.

Avantages en nature

Les agents du SIRTOM bénéficient de chèques-déjeuner à raison d'un chèque par jour travaillé.

La valeur faciale du chèque est de 7,5€ dont 4,5€ de participation de l'employeur et 3€ de participation de l'agent.

Une participation de 40€ par mois est versée aux agents adhérant soit à une garantie maintien de salaire soit à une mutuelle. Celles-ci doivent être labellisées pour que l'agent puisse bénéficier de cette participation.



Les autres charges de gestion courante mobilisent 5.38 millions d'euros et augmentent de 4.72%

La contribution versée au titre de l'ensemble du traitement des déchets à Valor'Aisne constitue une part importante des dépenses. En augmentation de 5.6%, soit environ 272 984€ (3.14€/habitant), elle est estimée à 5 151 345€ (4 877 360€ en 2023) soit 47% des dépenses réelles de fonctionnement (44 % en 2023).

Sans la baisse des tonnages, la contribution versée à Valor'Aisne aurait augmenté de 334 773€ soit une hausse de 6.86% (+3.85€/habitant).

La contribution à la tonne enfouie augmente de 14.29% tandis que celle à l'habitant n'évolue pas.

Les prix de traitement des déchets de déchetterie subissent également de fortes augmentations notamment les encombrants (+11.59%).

Contribution Valor'Aisne

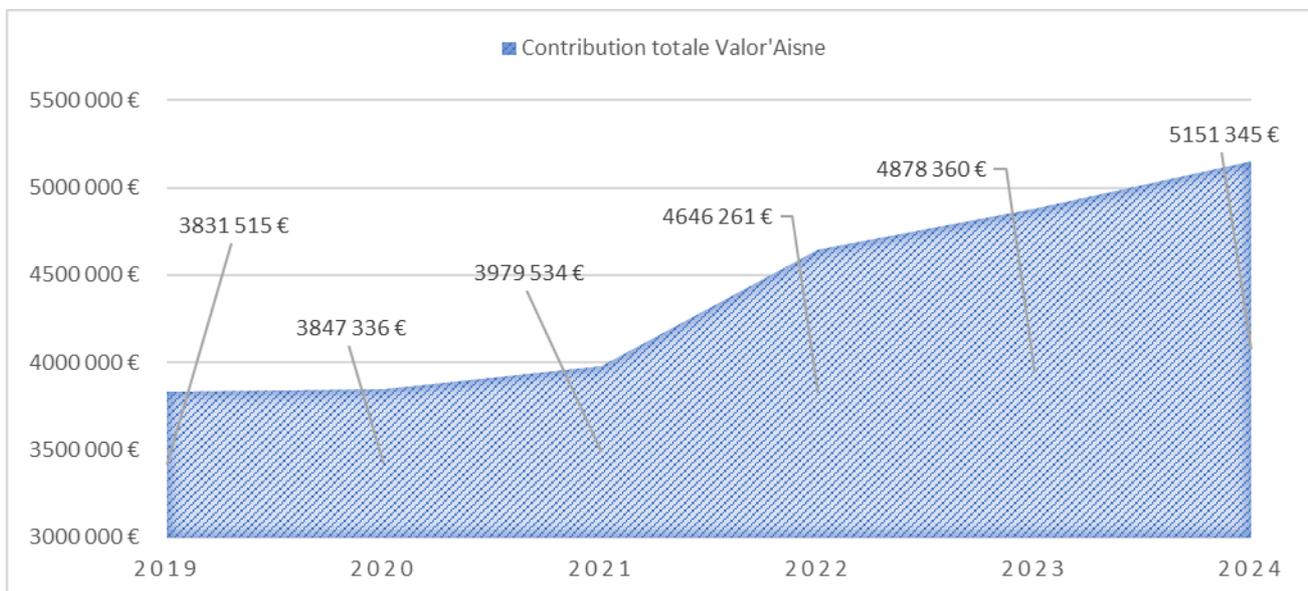
Part collecte des déchets collectés en porte à porte et habitants

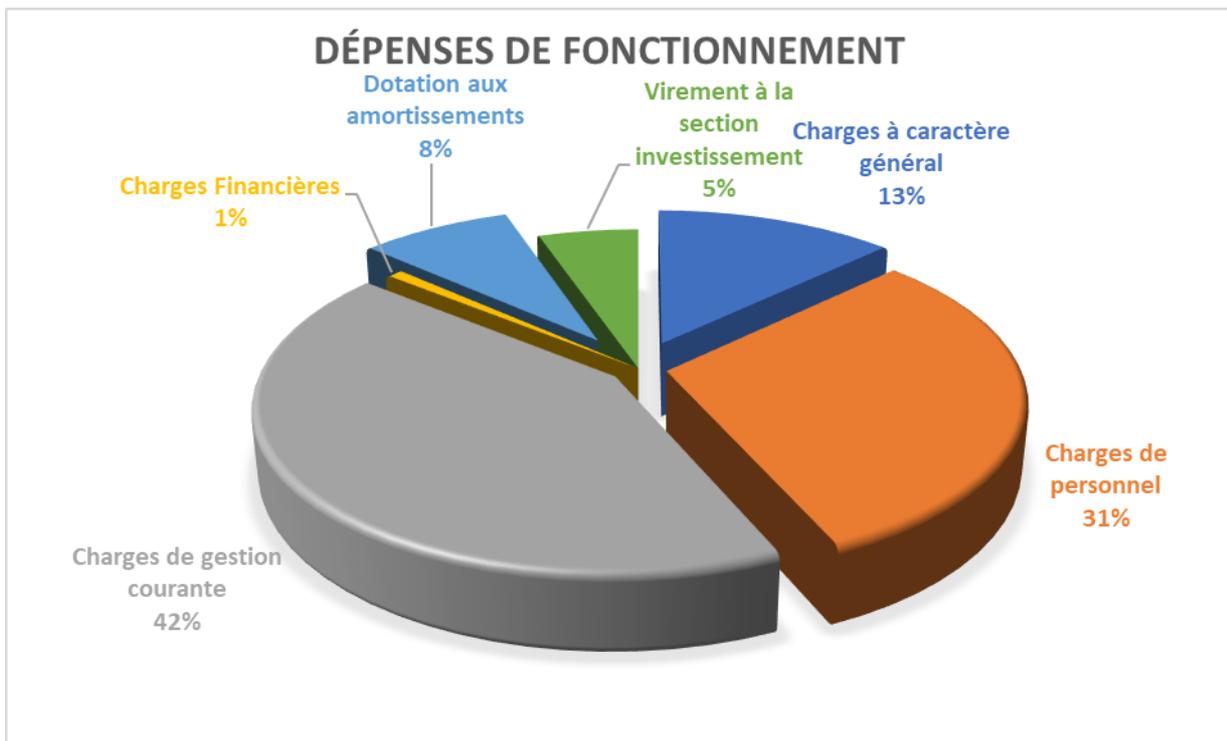
	Année de référence pour le calcul du tonnage	Tonnage retenu pour le calcul de la cotisation	Prix à la tonne	Population de référence	Cotisation à l'habitant	Cotisation totale	% Evolution de la cotisation
BP2018 HT TOTAL	2017	17490,89	70,13 €	89487	19,55 €	2 976 106,97 €	
BP2018 TTC TOTAL	2017	17490,89	77,14 €	89487	21,51 €	3 273 717,67 €	-9,32%
BP2019 HT TOTAL	2018	17078,31	70,13 €	89216	19,55 €	2 941 874,68 €	
BP2019 TTC TOTAL	2018	17078,31	77,14 €	89216	21,51 €	3 236 456,99 €	-1,14%
BP2020 HT TOTAL	2019	16374,43	72,64 €	88647	19,53 €	2 920 714,51 €	
BP2020 TTC TOTAL	2019	16374,43	79,90 €	88647	21,48 €	3 212 454,52 €	-0,74%
BP2021 HT TOTAL	2020	17111,65	82,94 €	88297	19,53 €	3 143 680,66 €	
BP2021 TTC TOTAL	2020	17111,65	91,23 €	88297	21,08 €	3 422 396,59 €	6,54%
BP2022 HT TOTAL	2021	17054,65	94,85 €	87742	21,53 €	3 506 718,81 €	
BP2022 TTC TOTAL	2021	17054,64	104,34 €	87742	23,19 €	3 814 218,12 €	11,45%
BP2023 HT TOTAL	2022	16129,88	105,00 €	87327	23,07 €	3 708 271,29 €	
BP2023 TTC TOTAL	2022	16129,88	115,50 €	87327	24,82 €	4 030 055,58 €	5,66%
BP2024 HT TOTAL	2023	15 724,84	120,00 €	86916	23,07 €	3 892 132,92 €	
BP2024 TTC TOTAL	2023	15 724,84	132,00 €	86916	24,82 €	4 232 534,19 €	5,02%

La part de la contribution relative au traitement des déchets de déchetterie augmente de 8.78% par rapport à 2023

Flux de déchets	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2022	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2023	Prix du traitement à la tonne HT avec TGAP 2024	Evolution prix à la tonne	Evolution en %	Tonnages 2023 effectif pour le calcul	Taux de tva	Total traitement HT	Total traitement TTC	TONNAGES 2022	TOTAL HT	TOTAL TTC
Encombrants	109,86 €	129,94 €	145,00 €	15,06 €	11,59%	3465,9	10%	502 555,50 €	552 811,05 €	3538,81	513 127,45 €	564 440,20 €
Bois	36,00 €	37,58 €	35,00 €	- 2,58 €	-6,87%	1653,66	10%	57 878,10 €	63 665,91 €	1793,13	62 759,55 €	69 035,51 €
Souches	52,00 €	54,00 €	54,00 €	- €	0,00%	0	5,50%	- €	- €	179,74	9 705,96 €	10 239,79 €
Gravats Valo	0,25 €	0,25 €	0,25 €	- €	0,00%	2258,1	5,50%	564,53 €	595,57 €	2451,1	612,78 €	646,48 €
Déchets verts	28,51 €	31,56 €	32,92 €	1,36 €	4,31%	3704,5	5,50%	121 952,14 €	128 659,51 €	3092,95	101 819,91 €	107 420,01 €
Pâtes	72,00 €	93,48 €	92,85 €	- 0,63 €	-0,67%	536,42	5,50%	49 806,60 €	52 545,96 €	447,4	41 541,09 €	43 825,85 €
Bases	502,00 €	549,68 €	553,83 €	4,15 €	0,75%	0,149	10%	82,52 €	90,77 €	0,194	107,44 €	118,19 €
Peintures	335,00 €	353,85 €	360,05 €	6,20 €	1,75%	3,57	10%	1 285,38 €	1 413,92 €	5,005	1 802,05 €	1 982,26 €
Solvants	310,00 €	356,65 €	360,13 €	3,48 €	0,98%	0,243	10%	87,51 €	96,26 €	0,328	118,12 €	129,93 €
Aérosols	1 150,00 €	1 185,58 €	1 167,20 €	- 18,38 €	-1,55%	1,135	10%	1 324,77 €	1 457,25 €	0,93	1 085,50 €	1 194,05 €
EVS	360,00 €	405,80 €	360,10 €	- 45,70 €	-11,26%	10,073	10%	3 627,29 €	3 990,02 €	6,98	2 513,50 €	2 764,85 €
Produits non identifiés	905,00 €	886,53 €	878,98 €	- 7,55 €	-0,85%	27,354	10%	24 043,62 €	26 447,98 €	24,72	21 728,39 €	23 901,22 €
Produits phytosanitaires	1 328,00 €	1 383,62 €	1 397,83 €	14,21 €	1,03%	0,325	10%	454,29 €	499,72 €	0,66	922,57 €	1 014,82 €
Acides	805,00 €	933,15 €	913,57 €	- 19,58 €	-2,10%	0,02	10%	18,27 €	20,10 €	0,08	73,09 €	80,39 €
Combustibles	1 322,00 €	1 429,23 €	1 476,23 €	47,00 €	3,29%	0	10%	- €	- €	0,02	29,52 €	32,48 €
Filtres à huiles	313,00 €	355,41 €	360,13 €	4,72 €	1,33%	0,062	10%	22,33 €	24,56 €	0,12	43,22 €	47,54 €
Amiantes	90,00 €	101,95 €	110,00 €	8,05 €	7,90%	0	10%	- €	- €	0	- €	- €
Huiles alimentaires	- €	- €	- €	- €	#DIV/0!		10%	- €	- €	0,82	- €	- €
Huile de vidange	340,00 €	350,08 €	- €	- 350,08 €	-100,00%	33,41	5,50%	- €	- €	35,08	- €	- €
DIB	65,00 €	70,00 €	70,00 €	- €	0,00%	0	5,50%	- €	- €	0	- €	- €
Pneus	85,00 €	159,30 €	185,00 €	25,70 €	16,13%	0	10%	- €	- €	10,75	1 988,75 €	2 187,63 €
Mise en balles	35,00 €	35,00 €	35,00 €	- €	0,00%	430,86	5,50%	15 080,10 €	15 909,51 €	426,95	14 943,25 €	15 765,13 €
Déchets verts Agglo			32,92 €			5,72	5,50%	188,30 €	198,66 €			
Déchets verts Ville de Laon			32,92 €			484,44	5,50%	15 947,76 €	16 824,89 €			
Déchets verts pap	28,51 €	31,56 €	32,92 €	1,36 €	4,31%	1542	5,50%	50 762,64 €	53 554,59 €	2358,41	77 638,86 €	81 908,99 €
TOTAL						14 157,94	TOTAL	845 681,65 €	918 806,22 €			926 735,30 €

TOTAL CONTRIBUTION VALOR AISNE	5 151 340,41 €
INSCRIPTION VERS BP 2024	5 151 345,00 €

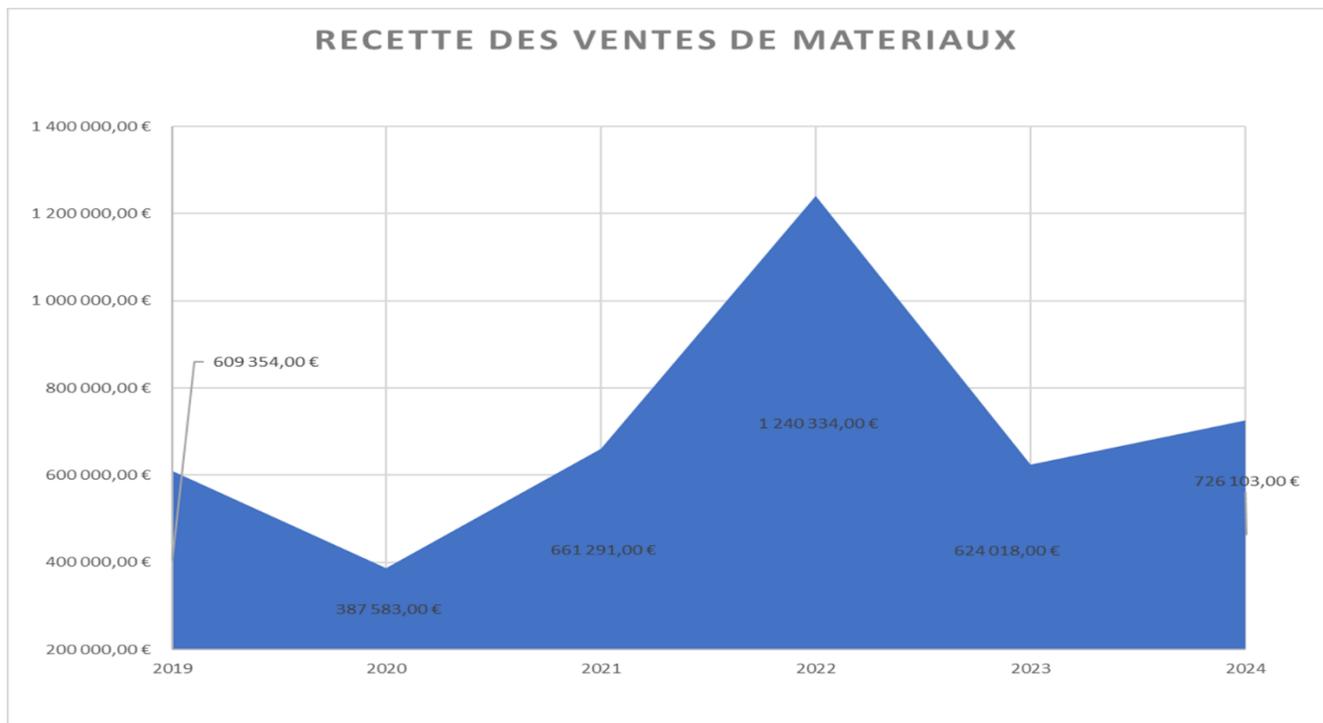


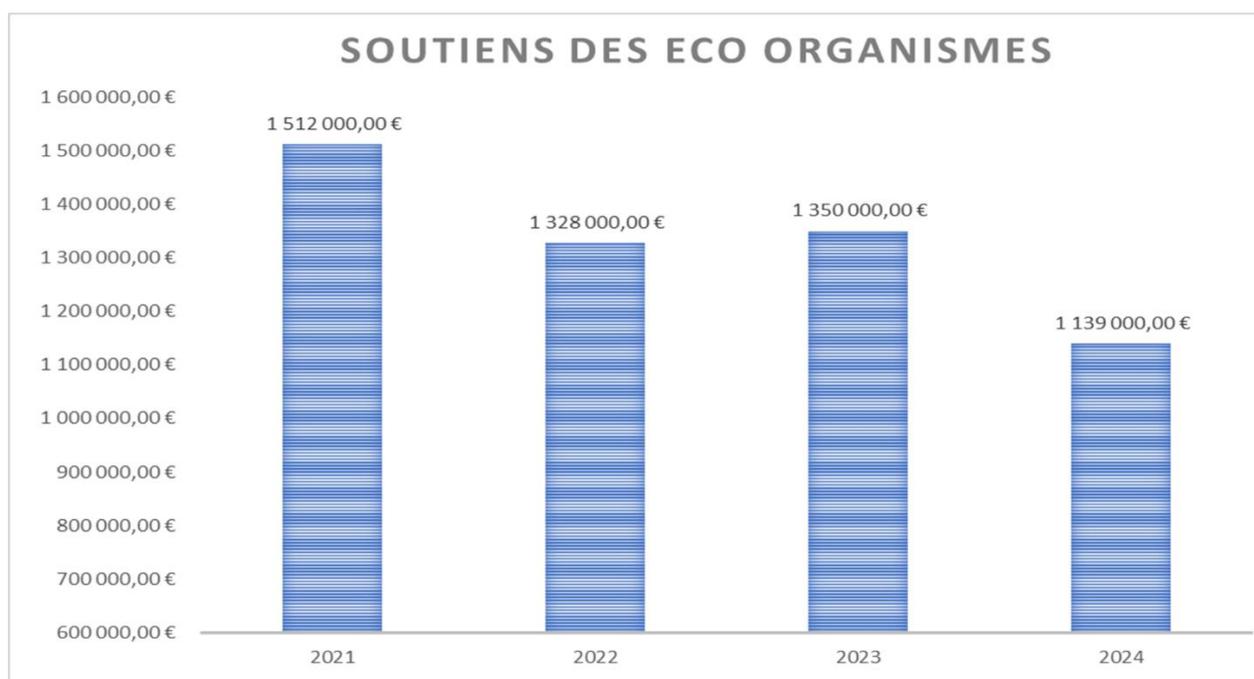


Les recettes de fonctionnement en 2024

Elles sont constituées essentiellement de la contribution versée par les membres, des soutiens des éco organismes et ventes de matériaux.

Concernant ces dernières, les prévisions de 2024 ont été établies sur les prix de fin d'année ou sur les prix moyens de 2023, en fonction des matériaux.





La différence des soutiens estimés en 2024, comparativement à 2023, s'explique notamment par l'impact des résultats de caractérisation du monoflux, laquelle a des répercussions sur le calcul des soutiens basés sur les tonnes sorties du centre de tri.

Les services travaillent sur des pistes d'amélioration de la qualité du monoflux, notamment par des suivis de collecte.

Malgré la baisse des charges à caractère général (-5.53%), la maîtrise de la masse salariale (+3.70%), les efforts consentis en termes d'optimisation de la collecte (de l'ordre 128 000€ sur six mois), il est cependant nécessaire d'augmenter la contribution pour 2024 afin de faire face aux diverses hausses subies par ailleurs, notamment celle relative aux traitements des déchets.

Il y a lieu également de garantir un fonds de roulement suffisant.

Population desservie

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Communauté d'agglomération du Pays de Laon	44505	43942	43696	43219	42905	42772
Communauté de Communes du Chemin des Dames	5534	5567	5588	5581	5578	5579
Communauté de Communes Picardie des châteaux	17759	17755	17664	17625	17511	17242
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	21418	21383	21349	21317	21333	21323
TOTAL	89216	88647	88297	87742	87327	86916

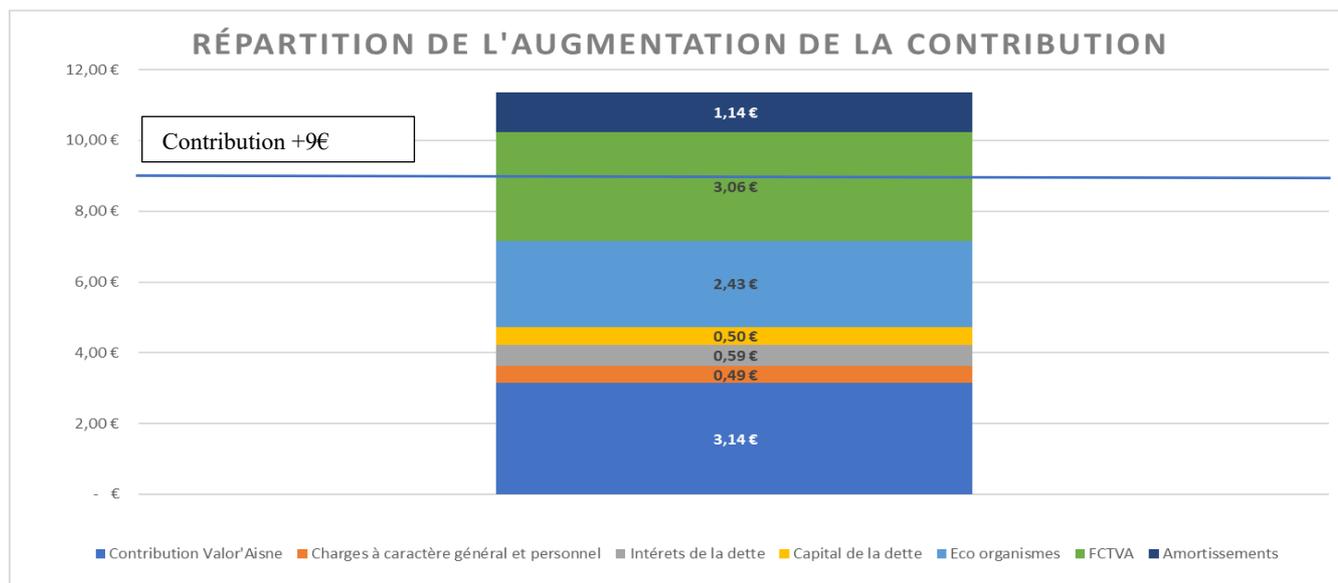
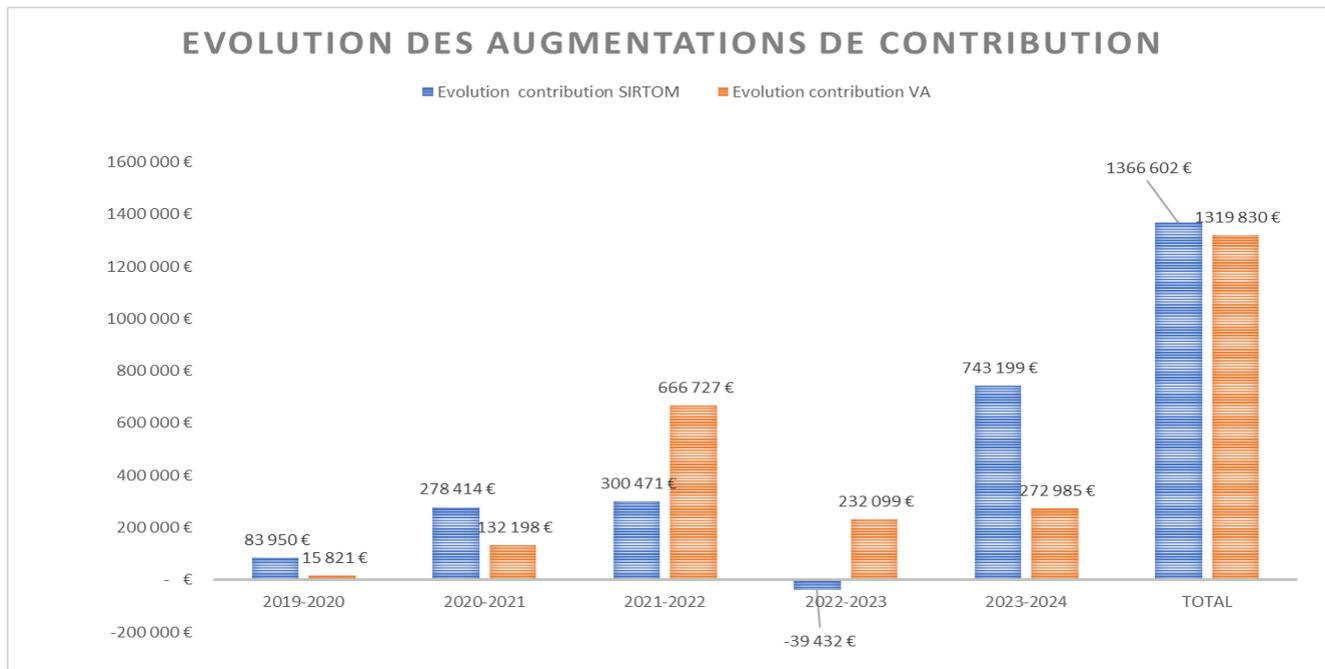
La diminution du nombre d'habitants (moins 411) entraîne automatiquement une perte de contribution de 39 045€ sur la base de 95€ /an/hab.

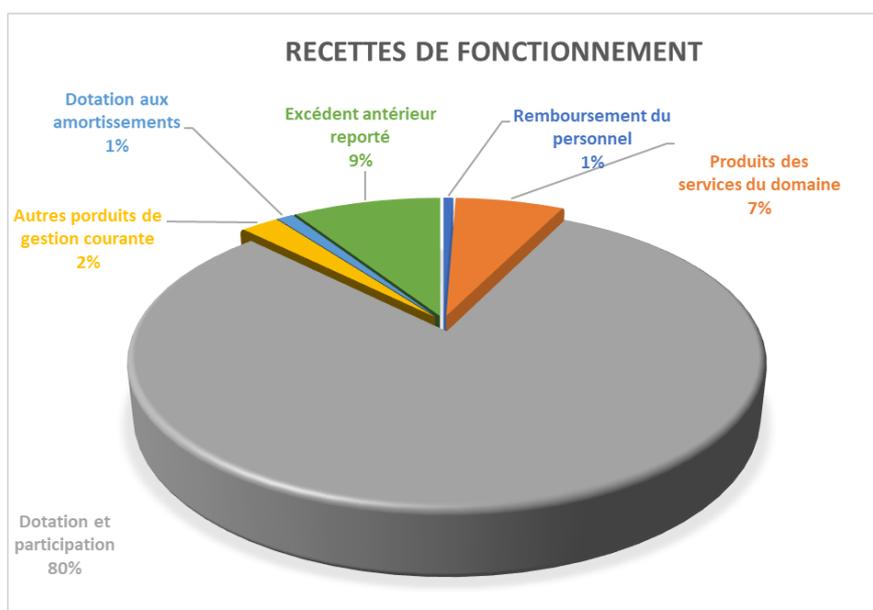
Afin de garantir l'équilibre budgétaire et de préserver en partie le fonds de roulement (environ 50% de 2023), il y a lieu de passer la contribution à l'habitant à 104€.

La contribution par adhérent serait la suivante :

Communauté d'agglomération du Pays de Laon	4 448 288,00 €
Communauté de Communes du Chemin des Dames	580 216,00 €
Communauté de Communes Picardie des châteaux	1 793 168,00 €
Communauté de Communes de la Champagne Picarde	2 217 592,00 €
TOTAL	9 039 264,00 €

La hausse serait de 8,96%.





Soldes d'épargne

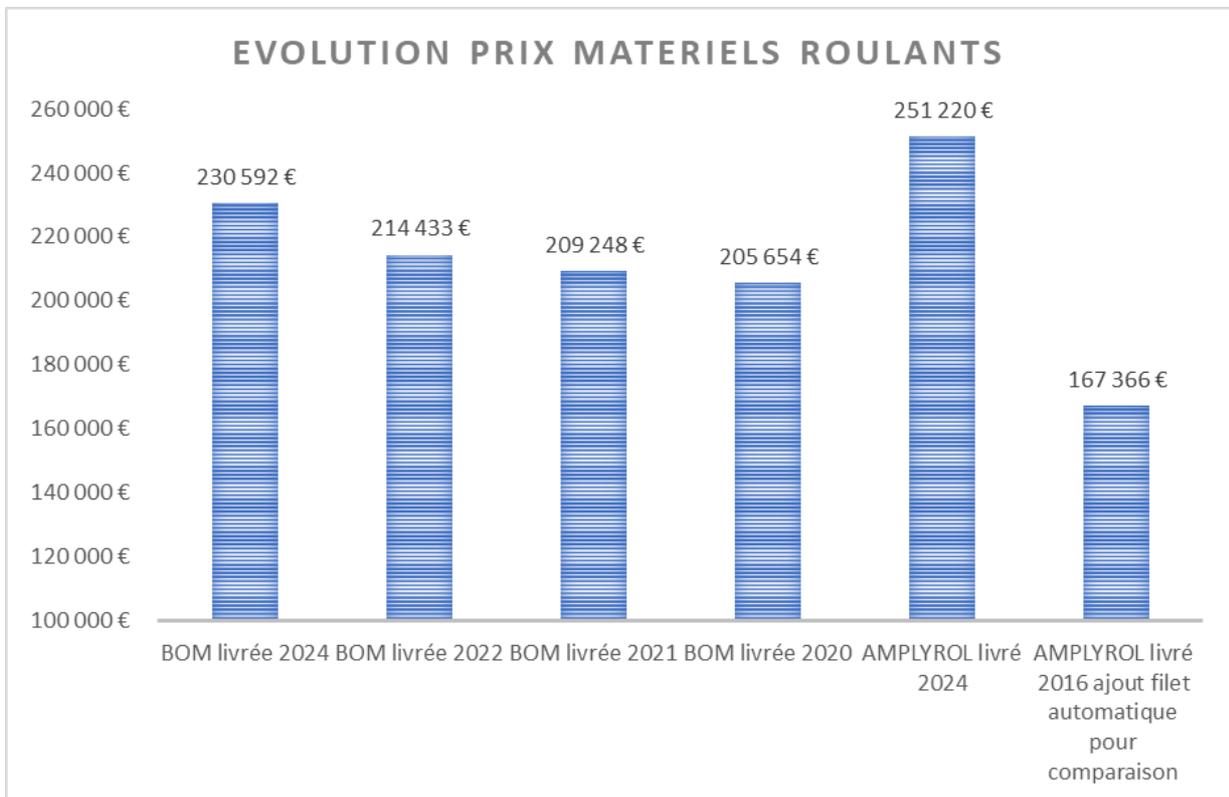
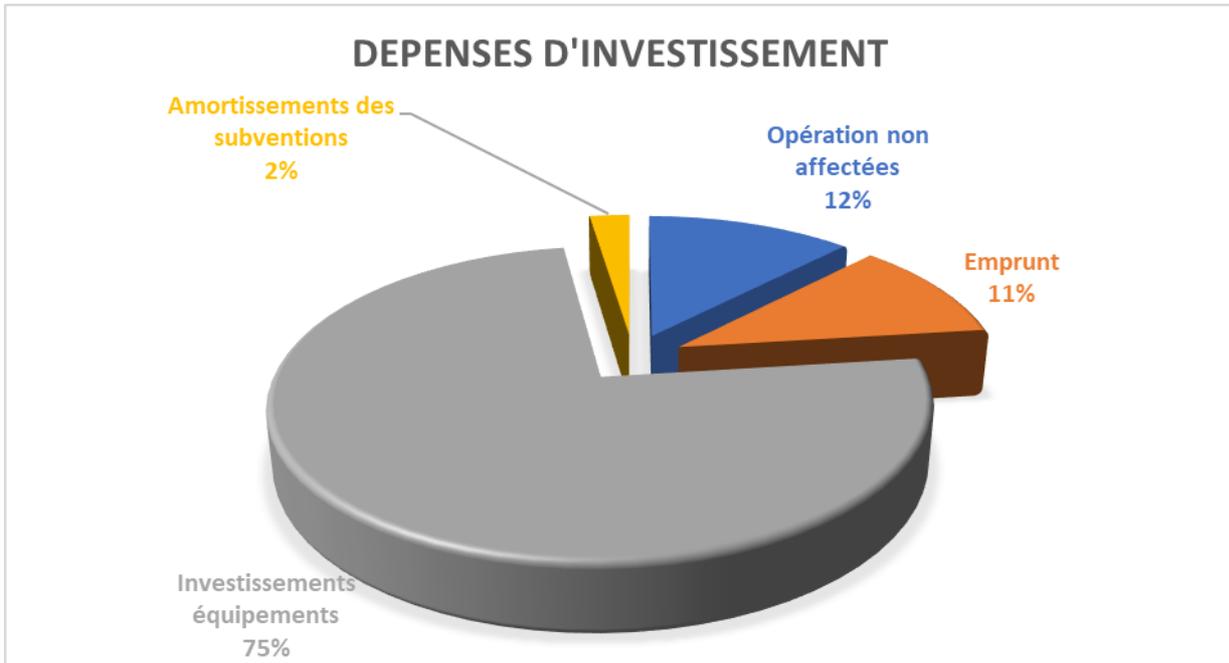
Population totale 2024	BP 2023	CA 2023 (1)	BP 2024 95€	BP 2024 95€+9€	%Evolution BP2024 CA 2023	% Evolution BP2023 BP 2024
011 Charges caractères générales	1 847 566,00 €	1 725 789,29 €	1 630 400,00 €	1 630 400,00 €	-5,53%	-11,75%
Dont carburants	577 850,00 €	577 485,01 €	525 000,00 €	525 000,00 €	-9,09%	-9,15%
Dont prestations de services	397 500,00 €	329 780,18 €	327 000,00 €	327 000,00 €	-0,84%	-17,74%
Dont entretien véhicules	395 000,00 €	407 213,85 €	385 000,00 €	385 000,00 €	-5,46%	-2,53%
012 Charges de personnel	4 077 583,00 €	3 739 148,23 €	3 877 707,00 €	3 877 707,00 €	3,71%	-4,90%
65 Autres charges de gestion courante	5 177 000,00 €	5 139 089,49 €	5 381 745,00 €	5 381 745,00 €	4,72%	3,95%
Dont contribution Valor'Aisne	4 898 100,00 €	4 878 360,52 €	5 151 345,00 €	5 151 345,00 €	5,60%	5,17%
66 Charges financières	55 800,00 €	54 510,65 €	99 000,00 €	99 000,00 €	81,62%	77,42%
67 charges exceptionnelles	- €	33 265,20 €	- €	- €	-100%	#DIV/0!
68	174 816,00 €			- €		
Total dépenses réelles hors 022	11 332 765,00 €	10 691 802,86 €	10 988 852,00 €	10 988 852,00 €	2,78%	-3,03%
013 Atténuation de charges	76 377,37 €	84 480,13 €	75 910,87 €	75 910,87 €	-10,14%	-0,61%
70 Produits des services	988 000,00 €	720 615,57 €	847 063,00 €	847 063,00 €	17,55%	-14,26%
Dont ventes de matériaux	878 000,00 €	624 018,01 €	726 103,00 €	726 103,00 €	16,36%	-17,30%
74 Dotations et participations	9 647 465,00 €	9 646 695,10 €	9 396 120,00 €	10 178 364,00 €	5,51%	-2,61%
Dont contribution EPCI	8 296 065,00 €	8 296 065,00 €	8 257 020,00 €	9 039 264,00 €	8,96%	8,96%
75 Produits divers de gestion courantes	264 800,00 €	382 641,07 €	297 800,00 €	297 800,00 €	-22,17%	12,46%
76 Produits financiers	- €	- €	- €	- €		
77 Produits exceptionnels hors amortissements	- €	34 813,87 €	- €	- €	-100,00%	#DIV/0!
Total recettes réelles hors excédent antérieur	10 976 642,37 €	10 869 245,74 €	10 616 893,87 €	11 399 137,87 €	4,88%	-3,28%
Epargne gestion (hors intérêts d'emprunts)	- 300 322,63 €	231 953,53 €	- 272 958,13 €	509 285,87 €	119,56%	-9,11%
Epargne brute (RRF -DRF)	- 356 122,63 €	177 442,88 €	- 371 958,13 €	410 285,87 €	131,22%	4,45%
Capital de la dette	- 546 500,00 €	- 546 425,35 €	- 590 200,00 €	- 590 200,00 €	8,01%	8,00%
Epargne nette (Moins capital de la dette)	- 902 622,63 €	- 368 982,47 €	- 962 158,13 €	- 179 914,13 €	160,76%	6,60%
FCTVA Compte 10222	446 553,27 €	446 552,89 €	179 900,00 €	179 900,00 €	-60%	-60%
RESULTAT	- 456 069,36 €	77 570,42 €	- 782 258,13 €	14,13 €	-100,02%	71,52%

(1) Rattachement des charges et des produits à l'exercice

Les dépenses d'investissement en 2024

Le SIRTOM poursuit la modernisation, le renouvellement et l'optimisation des équipements nécessaires à sa mission de service public, sachant qu'il a été nécessaire d'anticiper en 2022 certains achats au regard des délais de livraison qui se sont fortement allongés. Le fait que 4 véhicules de collecte n'étaient pas encore livrés à fin 2023 reporte le versement du FCTVA correspondant en 2025 (158 000€).

Les dépenses d'investissement s'équilibrent avec les recettes de la section à hauteur de 5.47 millions d'euros (dont 2.43 millions d'euros de restes à réaliser, le solde étant de – 2 283 093€).



Les investissements réalisés en 2023

OPERATIONS	Coûts previsionnel 2023	RAR 2022	Total prévu	Réalisé	% de réalisation hors RAR	RAR 2023	% de réalisation avec les engagements
Collecte du verre	217 000,00 €	242 145,01 €	459 145,01 €	131 730,52 €	29%	324 285,08 €	99%
<i>Remorque et grue</i>		242 145,01 €	242 145,01 €	84 700,00 €		157 446,00 €	
Conteneurs à verre	47 000,00 €		47 000,00 €	47 030,52 €			
Tracteur routier	170 000,00 €		170 000,00 €			166 839,08 €	
Ancien Centre d'enfouissement technique	2 250,00 €	- €	2 250,00 €	2 225,88 €	99%	0,00 €	99%
Pompe de relevage	2 250,00 €		2 250,00 €	2 225,88 €		- €	
Collecte sélective	180 000,00 €	1 340 058,08 €	1 520 058,08 €	583 340,42 €	38%	963 935,08 €	98%
2 BOM		461 185,45 €	461 185,45 €			461 185,45 €	
2 BOM		502 749,63 €	502 749,63 €			502 749,63 €	
BOM grue PAV		376 123,00 €	376 123,00 €	376 122,80 €			
Bacs de collecte	150 000,00 €		200 766,00 €	189 581,76 €			
Echanges moteurs, boîtes de vitesses, autres	30 000,00 €		30 000,00 €	17 635,86 €			
Déchetteries	771 700,00 €	31 585,00 €	803 285,00 €	109 016,21 €	14%	269 866,23 €	51%
MO Déchetterie Coucy		4 800,00 €	4 800,00 €	1 920,00 €		2 880,00 €	
Terrain Festieux		963,00 €	963,00 €	927,50 €			
Douche Aulnois		18 806,00 €	18 806,00 €	11 729,70 €			
Bennes de déchetterie	48 000,00 €		48 000,00 €	33 348,00 €			
Camion amplyrol	250 000,00 €		250 000,00 €			251 220,63 €	
Borne à huile minérale	4 900,00 €		4 900,00 €	4 854,00 €			
Dalle béton	8 000,00 €		8 000,00 €	7 969,75 €			
Gardes corps	6 000,00 €		6 000,00 €	1 653,60 €			
Panneaux signalétiques déchets	19 800,00 €		19 800,00 €	19 363,27 €			
Projecteurs LED	30 000,00 €		30 000,00 €	3 000,00 €			
Radiateurs	5 000,00 €		5 000,00 €	4 647,19 €			
Travaux de déchetterie	400 000,00 €	7 016,00 €	400 000,00 €	15 607,20 €		7 653,60 €	
dont ASVI télésurveillance							
ASVI Liesse						5 160,00 €	
ASVI Crépy						2 952,00 €	
Bavettes Sissonne				2 606,40 €			
Enregistreur Leuilly ASVI				1 032,00 €			
Transpalette			- €	357,60 €			
Complexe	989 400,00 €	47 423,17 €	1 036 823,17 €	72 085,28 €	7%	811 806,26 €	85%
Honoraires		47 423,17 €	47 423,17 €	25 987,91 €		26 674,18 €	
Socotec SPS et CT				1 898,54 €			
Sièges ergonomiques	6 300,00 €		6 300,00 €			6 283,12 €	
Utilitaire d'occasion	27 000,00 €		27 000,00 €	24 996,00 €			
Site internet	10 000,00 €		10 000,00 €				
Radiateurs	5 400,00 €		5 400,00 €	1 598,19 €			
Armoire sécurisée	1 500,00 €		1 500,00 €				
GPS	46 800,00 €		46 800,00 €			35 338,80 €	
Dalle carburant	6 400,00 €		6 400,00 €	6 306,00 €			
Armoires entretien et vestiaire	3 000,00 €		3 000,00 €	- €			
Divers outillages atelier	5 000,00 €		5 000,00 €	1 593,68 €			
Travaux énergétiques complexe	878 000,00 €		878 000,00 €	2 580,00 €		722 577,36 €	
Travaux complémentaires alarme site VA						13 874,40 €	
Porte interface				2 923,37 €			
Machine à laver				849,99 €			
Onduleur site				1 860,00 €			
Alimentation électrique B100				1 491,60 €			
Automatisation pompe gasoil et B100						7 058,40 €	
Communication	1 500,00 €	2 096,40 €	3 596,40 €	2 096,40 €	58%	- €	58%
Tente		2 096,40 €	2 096,40 €	2 096,40 €			
Renouvellement license	1 500,00 €		1 500,00 €				
Prévention	1 074 000,00 €		1 074 000,00 €	164 871,40 €	15%	62 919,72 €	21%
Composteurs	1 074 000,00 €		1 074 000,00 €	164 871,40 €		62 919,72 €	
Informatique et matériels de bureau	14 016,00 €	19 092,00 €	33 108,00 €	31 272,00 €	94%	- €	94%
Mise en service serveur hébergé		19 092,00 €	19 092,00 €	19 092,00 €			
Ordinateurs	10 000,00 €		10 000,00 €	10 884,00 €			
Imprimantes				1 296,00 €			
Vidéo projecteur	1 500,00 €		1 500,00 €				
TOTAL	3 249 866,00 €	1 682 399,66 €	4 932 265,66 €	1 096 638,11 €	22%	2 432 812,37 €	72%

Les investissements prévus en 2024

OPERATIONS	Coûts previsionnels 2024
Collecte du verre	46 800,00 €
Conteneurs à verre	46 800,00 €
Ancien Centre d'enfouissement technique	183 000,00 €
Voirie ancienne décharge	83 000,00 €
Torchère	100 000,00 €
Collecte sélective	392 750,00 €
Bacs de collecte	344 750,00 €
Bornes aériennes PAV	18 000,00 €
Echanges moteurs, boites de vitesses, autres	30 000,00 €
Déchetteries	513 900,00 €
Bennes de déchetterie	35 500,00 €
Capot plastique pour benne papier	2 400,00 €
Gardes corps	6 000,00 €
Panneaux signalétiques déchets	40 000,00 €
Projecteurs LED	30 000,00 €
Travaux de déchetterie	400 000,00 €
Complexe	68 800,00 €
Compresseur atelier	13 000,00 €
Cric de boite de vitesse	7 000,00 €
Divers outillages atelier	5 000,00 €
Travaux complexe	35 000,00 €
Onduleur	4 200,00 €
Eclairage site	1 400,00 €
Borne de recharge	700,00 €
Armoire sécurisée	1 500,00 €
Armoires entretien et vestiaire	1 000,00 €
Communication	30 000,00 €
Site internet	30 000,00 €
Prévention	400 000,00 €
Compostage / Panneaux site compostage partagés en alu ou pvc	400 000,00 €
Informatique et matériels de bureau	7 100,00 €
Ordinateurs Ecrans	3 600,00 €
Nas sauvegarde	3 500,00 €
TOTAL	1 642 350,00 €

Les recettes d'investissement en 2024

Elles sont constituées de l'autofinancement qui repose sur la dotation aux amortissements et le virement de la section de fonctionnement prévus pour 1 696 680€ (31 % des recettes), alors que l'excédent antérieur reporté en fonctionnement au 002 est de 1 156 594.13€.

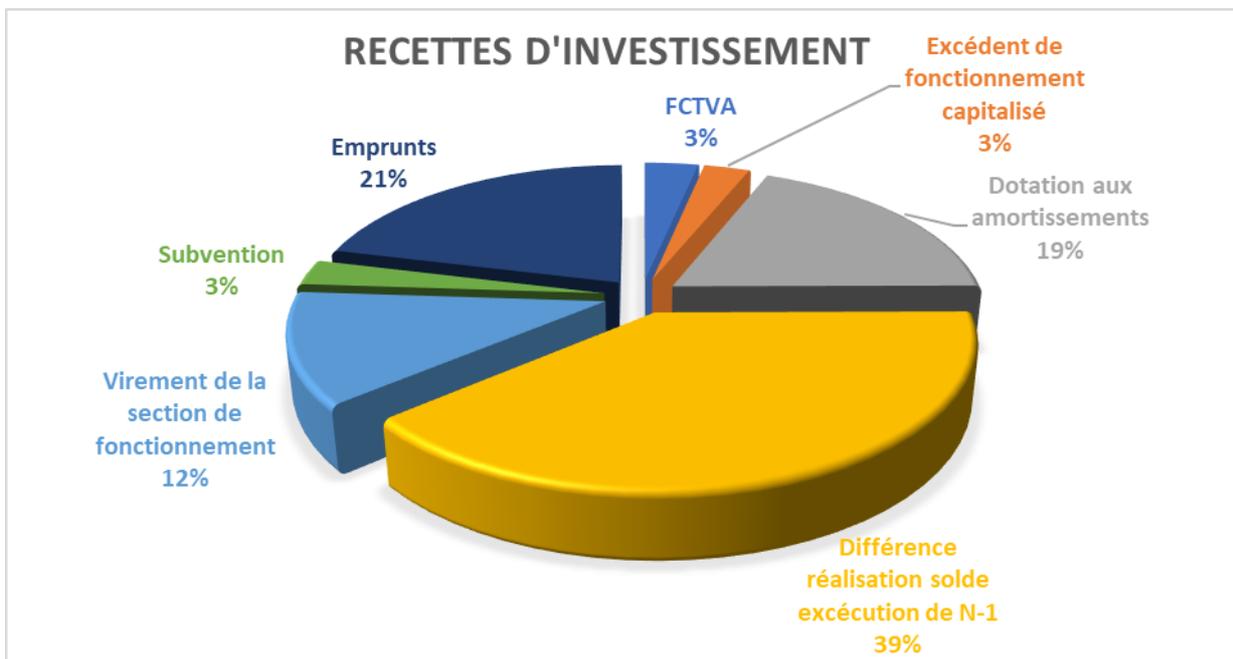
Le FCTVA est de 179 900€ et les autres participations sont de 154 397€ (RAR).

Ils seront inscrits en recettes d'investissement.

Il est prévu de recourir à l'emprunt à hauteur 1 155 000€.

Sont également reportés le résultat n-1 à hauteur de 2 219 087.87€ et 154 005.13€ au titre de l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068).

Le virement de la section de fonctionnement équilibrerait la section à hauteur de 668 632€.

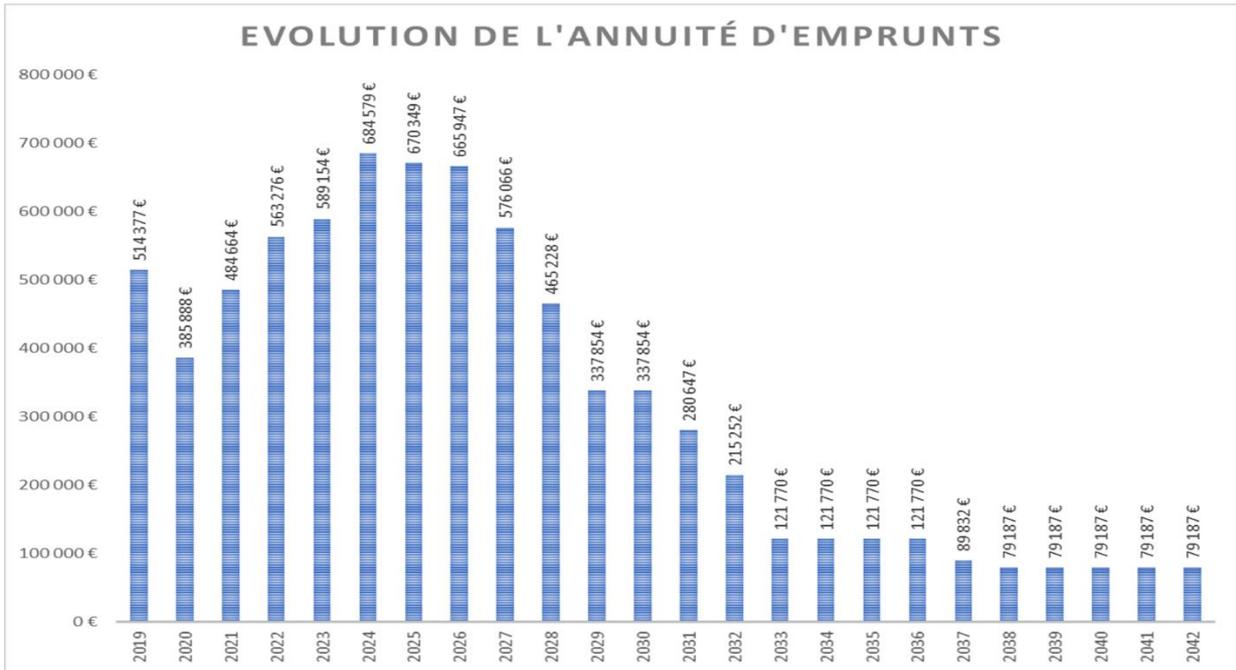


La maîtrise de la dette

Afin de financer les investissements 2024, Il est prévu de recourir à un emprunt d'équilibre au maximum de 1 155 000€ en fin d'exercice sachant que nous pourrions obtenir une aide au titre du Fonds Vert pour l'achat de composteurs partagés. La levée des fonds de l'emprunt aurait lieu plutôt en 2025 avec une première échéance en 2026. L'échéance serait de l'ordre de 138 000€.

7.58% de la contribution versée en 2024 par habitant seraient destinés au paiement de l'annuité (7.06% en 2023 et 6.8% en 2022).

Il n'a pas été nécessaire de recourir aux 792 000€ d'emprunt prévus au BP 2023, les achats de composteurs ayant été freinés par les difficultés d'approvisionnement des fournisseurs.



	Capital	Intérêt	Annuité	Coût / habitant	Capital restant du
2024	590 127,68 €	94 451,15 €	684 578,83 €	7,88 €	3 765 836,08 €
2025	587 691,89 €	82 656,96 €	670 348,85 €	7,71 €	3 294 464,40 €
2026	593 740,79 €	72 206,39 €	665 947,18 €	7,66 €	2 564 696,58 €
2027	514 599,39 €	61 466,63 €	576 066,02 €	6,63 €	2 331 351,37 €
2028	412 795,69 €	52 432,34 €	465 228,03 €	5,35 €	1 919 717,14 €
2029	292 011,27 €	45 842,69 €	337 853,96 €	3,89 €	1 628 904,04 €
2030	298 242,33 €	39 611,63 €	337 853,96 €	3,89 €	1 331 897,90 €
2031	247 187,28 €	33 460,07 €	280 647,35 €	3,23 €	1 085 986,15 €
2032	187 015,30 €	28 236,46 €	215 251,76 €	2,48 €	900 221,37 €
2033	97 538,37 €	24 231,35 €	121 769,72 €	1,40 €	768 504,23 €
2034	99 912,94 €	21 857,32 €	121 770,26 €	1,40 €	669 191,97 €
2035	102 363,68 €	19 406,04 €	121 769,72 €	1,40 €	567 448,26 €
2036	104 893,21 €	16 876,51 €	121 769,72 €	1,40 €	463 194,97 €
2037	75 500,78 €	14 331,63 €	89 832,41 €	1,03 €	388 288,59 €
2038	67 217,61 €	11 969,03 €	79 186,64 €	0,91 €	311 040,12 €
2039	69 642,70 €	9 543,94 €	79 186,64 €	0,91 €	242 011,78 €
2040	72 155,26 €	7 031,38 €	79 186,64 €	0,91 €	170 493,03 €
2041	74 758,49 €	4 428,15 €	79 186,64 €	0,91 €	96 394,02 €
2042	77 455,27 €	1 731,37 €	79 186,64 €	0,91 €	0,00 €
TOTAL	4 203 620,60 €	607 067,17 €	4 810 687,77 €		

<i>Estimation 2025 à 3,50% sur 10 ans, échéance</i>	<i>665 947,18 €</i>	<i>7,66 €</i>	<i>3 294 464,40 €</i>
<i>Emprunts à venir 1 155 000€</i>	<i>138 000,00 €</i>	<i>1,59 €</i>	<i>4 449 464,40 €</i>
TOTAL	803 947,18 €	9,25 €	

Hypothèses d'investissements d'ici trois ans

EQUIPEMENTS	Coûts prévisionnels 2025	Coûts prévisionnels 2026	Coûts prévisionnels 2027
Collecte du verre	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
Bornes à verre	48 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €
Collecte sélective	130 000,00 €	130 000,00 €	390 000,00 €
BOM			260 000,00 €
Echanges moteur	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Bacs de collecte	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Déchetteries	333 000,00 €	53 000,00 €	353 000,00 €
Ampliroll	280 000,00 €		300 000,00 €
Travaux	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Bennes déchetterie	38 000,00 €	38 000,00 €	38 000,00 €
Complexe	115 000,00 €	57 000,00 €	7 000,00 €
Travaux	100 000,00 €	50 000,00 €	
Mobilier de bureau	10 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Outillage	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Communication	- €	- €	- €
Prévention	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Composteurs - Lombricomposteurs	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Informatique et matériel de bureau	5 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €
Divers matériels informatique	5 000,00 €	5 500,00 €	6 000,00 €
TOTAL	711 000,00 €	373 500,00 €	884 000,00 €

NB : les éléments chiffrés fournis dans ce rapport correspondent aux données connues à la date de son élaboration. Ils sont susceptibles d'évoluer.

■ Estimation de l'évolution des amortissements des biens

